

PROGRAMME DE BILAN DE COMPETENCES

Version MARS 2026



Comprendre où aller
professionnellement pour
se sentir enfin aligné

LA REPRISE COACHING 67 rue Belliard, 75018 Paris

Objectifs

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à un(e) salarié(e), un(e) demandeur(euse) d'emploi ou un(e) chef d'entreprise de :

- Identifier ses aspirations : ses valeurs, ses besoins, ses éléments de motivation et sa personnalité,
- Analyser ses compétences : ses ressources, ses savoirs, savoir-faire et savoir-être (soft skills), les acquis de son expérience et son talent unique (valeur ajoutée),
- Définir un projet professionnel.

Le résultat attendu est un projet professionnel qui conduit à :

- Améliorer son niveau de satisfaction au travail,
- Développer son employabilité,
- Sécuriser son parcours.

L'accompagnement dans la mise en oeuvre du projet comprend notamment l'élaboration d'un plan d'action. Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

Déroulé pédagogique

PHASE	SESSION	OBJECTIFS DE LA SESSION	LIVRABLE CONCRET
INTROSPECTION	SESSION 1 BILAN 4H00	FAIRE EMERGER LES INGREDIENTS NECESSAIRES A SON EPANOUISSEMENT	TESTS METIERS ET DE PERSONNALITES
	SESSION 2 1H30	RESTITUTION DES RESULTATS DU BILAN	DOSSIER ECRIT COMPLET
	SESSION 3 1H30	CLARIFICATION DE SON SOCLE D'ALIGNEMENT	SYNTHESE, RESSOURCES, VALEURS & TALENTS
EXPLORATION	SESSION 4 1H30	VISUALISATION DE SON EQUILIBRE DE VIE IDEAL	VISION BOARD, IDENTIFIER SES FREINS
	SESSION 5 1H30	FAIRE EMERGER SA CONTRIBUTION UNIQUE	AFFIRMATION UNIQUE + SYNTHESE DES PISTES
DECISION	SESSION 6 1H30	VISUALISATION D'UN PROJET IDEAL	DEFINITION DE SON OBJECTIF
	SESSION 7 1H30	DETERMINATION DU PLAN D'ACTION	PLAN D'ACTION + PITCH
SUIVI	SESSION 8 1H30	SUIVI A 6 MOIS	PLAN D'ACTION EFFECTUE

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Bilan de compétences

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

La Reprise Coaching, 67 rue Belliard, 75018 Paris

887 814 804 00027 - Code APE : 9609Z – Autres services personnels n.c.a
Statut : Entreprise individuelle – Micro-entreprise (régime micro-social)
TVA non applicable, article 293 B du CGI

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°11757281275 du préfet de région ILE DE FRANCE



Public

Le public concerné est : Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

Durée

Le Parcours se réalise en 7 rendez-vous.

Il comprend 13 heures d'accompagnement individuel.

En règle générale, les sessions ont lieu toutes les 2 semaines, avec un décalage possible selon les impératifs du client ou de l'accompagnant. Planning prévisionnel aux dates (à déterminer avec le stagiaire).

La durée moyenne du Bilan de compétences La Reprise est de 5 mois. La durée s'adapte au bénéficiaire selon son souhait de fréquence des RDV.

Tarif

Voir contrat de formation.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque le contrat est signé.

Les délais d'accès à l'action sont : jusqu'à 1 semaine avant le début de la première séance.

Le bilan se déroulera en présentiel, en distanciel ou en mixte. En cas de difficultés dans le cadre d'un bilan réalisé à distance vous pouvez contacter notre assistance technique et pédagogique au 06 59 21 72 67 ou lareprisecoaching@gmail.com.

Accessibilité handicap :

Notre organisme de formation s'engage à favoriser l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Afin d'adapter les modalités pédagogiques ou logistiques à vos besoins spécifiques, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation. Chaque demande sera étudiée individuellement afin de mettre en place les compensations nécessaires ou de vous orienter vers un dispositif adapté.

Financement

Différentes solutions de financement de votre bilan existent : CPF, plan de développement des compétences, autofinancement. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation.

La Reprise Coaching, 67 rue Belliard, 75018 Paris

887 814 804 00027 - Code APE : 9609Z – Autres services personnels n.c.a

Statut : Entreprise individuelle – Micro-entreprise (régime micro-social)

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°11757281275 du préfet de région ILE DE FRANCE



Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Face à face avec le consultant et travail individuel en interséance.

Méthodes :

- Tests spécialisés : tests de personnalité & comportement.
- Questionnaires d'auto-évaluation : Test des croyances & bénéfiques en termes de carrière, test des talents, questionnaire des signes défensifs, hiérarchisation des priorités, questionnaire de clarification des attentes professionnelles.
- Apports de connaissances : Le spectre de choix, Le principe d'ouverture et les niveaux d'ouverture, théorie des mécanismes de défense.
- Rédaction d'une synthèse : la synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

Supports pédagogiques : un dossier google drive est créé pour chaque stagiaire avec les activités inter-séances à réaliser, et des mails de suivi sont envoyé après chaque session.

Si le bilan est dispensé en distanciel, notre assistance technique et pédagogique est disponible à l'adresse : lareprisecoaching@gmail.com

Éléments matériels du bilan de compétences

Supports techniques :

- Une plateforme de visioconférence sécurisée (Teams) pour les entretiens à distance, le cas échéant.
- Des documents de travail numériques (questionnaires, bilans intermédiaires, tests) envoyés entre les séances.
- Des modules d'auto-réflexion et de préparation entre les séances (travaux dirigés en autonomie).

Salle de formation : Les entretiens peuvent avoir lieu au **67 rue Belliard, 75018 Paris**, dans un espace calme, confortable, assurant la confidentialité des échanges et propice à l'introspection, garantissant la confidentialité des échanges.

- La pièce dédiée est équipée d'un bureau, de chaises, et d'un accès à une connexion Wi-Fi.
- Une tablette ou un ordinateur portable peut être mis à disposition si nécessaire.
- Des boissons chaudes et de l'eau sont proposées.
- Accès PMR possible (merci de prévenir en amont pour organiser l'accueil).

Si les rendez-vous sont réalisés en visio conférence, le ou la bénéficiaire devra disposer d'un ordinateur, d'un micro, d'une sortie audio et d'une caméra et s'assurera de se poser dans un endroit calme permettant la confidentialité des échanges.

Equipements divers mis à disposition : Une connexion internet sera mise à disposition du stagiaire.

Documentation : Le formateur s'appuiera sur des ouvrages disponibles à la lecture pendant la formation et un diaporama diffusé sur un ordinateur.



La Reprise Coaching, 67 rue Belliard, 75018 Paris

887 814 804 00027 - Code APE : 9609Z – Autres services personnels n.c.a
Statut : Entreprise individuelle – Micro-entreprise (régime micro-social)
TVA non applicable, article 293 B du CGI

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°11757281275 du préfet de région ILE DE FRANCE

Compétences des formateurs

La formation sera assurée par **Madame Laure Landart**, diplômée d'un **Master 2 en école de commerce** et certifiée **Praticien ICS niveau 2** (« Implicit Career Search® »), une approche spécialisée dans l'accompagnement à la sécurisation des parcours professionnels.

Après une première carrière de plus de 10 ans en entreprise, elle s'est spécialisée dans l'accompagnement des trajectoires professionnelles, en particulier autour des périodes de transition.

Elle accompagne aujourd'hui particuliers et salariés dans leurs projets d'évolution et de reconversion. Les appréciations des bénéficiaires sont consultables sur les Avis Google de La Reprise Coaching.

CONTACT : lareprisecoaching@gmail.com

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- Feuilles de présence émargées ou le relevé de connexion par les bénéficiaires et le consultant
- Questionnaires et tests
- Face à face pédagogique avec le consultant : suivi et analyse des recherches et synthèses effectuées par le bénéficiaire.
- Suivi et analyse des démarches individuelles engagées par le bénéficiaire : de type enquêtes métier, contact d'entreprises, recherches d'offres d'emploi, statistiques...
- Contribution à la synthèse : contexte du bilan, évolution du bénéficiaire en cours de bilan, projet et plan d'action, avec l'aide du consultant.

Contenu

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R. 6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313-7 du Code du Travail. Ce cadre définit entre autres les trois phases indispensables à la réalisation du bilan et leur contenu nécessaire.

Le bilan de compétences comprend, sous la conduite du prestataire, les trois phases suivantes :

1. Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a. De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- b. De définir et d'analyser la nature de ses besoins ;
- c. De l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre, de définir le calendrier et de co-définir les objectifs ;

2. Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

- a. D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;

La Reprise Coaching, 67 rue Belliard, 75018 Paris

887 814 804 00027 - Code APE : 9609Z – Autres services personnels n.c.a

Statut : Entreprise individuelle – Micro-entreprise (régime micro-social)

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°11757281275 du préfet de région ILE DE FRANCE



- b. D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ;
 - c. De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle ;
3. Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
- a. De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
 - b. De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
 - c. De prévoir les principales étapes de la mise en oeuvre de ce projet.

Déontologie

Les dispositions légales qui encadrent le bilan de compétences fixent les points suivants :

Clause de conscience : le consultant est libre d'accepter ou de refuser l'accompagnement.

Neutralité : le consultant s'engage à adopter une posture neutre vis-à-vis des échanges avec le bénéficiaire.

Consentement : le(la) bénéficiaire doit consentir librement à s'engager dans la prestation, indépendamment du financeur de la prestation.

Secret professionnel : le consultant est tenu au secret professionnel, régit par le Code Pénal, pour tout ce qui concerne le(la) bénéficiaire du bilan.

Confidentialité : La confidentialité des échanges est de règle ; le(la) formateur(trice) porte une attention particulière aux conditions matérielles de cette confidentialité.